

LEGS • DONATION • ASSURANCE-VIE • DON D'ŒUVRE



Dates clés

1670

Fondation de l'Hôtel royal des Invalides

1861

Installation du tombeau de Napoléon I^{er} sous le Dôme des Invalides

1905

Création du musée de l'Armée

2020

350^e anniversaire de la fondation des Invalides

2022

Lancement du projet d'extension et de transformation du Musée baptisé MINERVE



Le musée de l'Armée, haut lieu de l'Histoire de France

Fondé en 1670 par Louis XIV afin d'accueillir et de soigner les soldats blessés, malades ou âgés, l'Hôtel national des Invalides est un magnifique témoignage de l'architecture classique en plein cœur de Paris. Inséré au sein de cet écrin, le musée de l'Armée propose de parcourir l'Histoire de France à travers le fait militaire et guerrier sur plus de 13 000 m² de salles d'exposition. L'Institution conserve l'une des collections d'histoire militaire les plus riches au monde avec près de 500 000 pièces de l'âge du bronze au XXI^e siècle.

Votre engagement contribue au rayonnement de l'Institution

Animé par des valeurs de transmission, d'éducation et de citoyenneté, le musée de l'Armée mène à bien des projets de grande envergure favorisant la connaissance de notre Histoire commune auprès des plus jeunes.

Grâce à votre générosité, vous pouvez œuvrer à cette mission et à la transmission de ce patrimoine pour les générations futures aux côtés du musée de l'Armée.



Inscrivez votre générosité dans l'avenir du musée de l'Armée

Plusieurs options s'offrent à vous pour participer durablement au rayonnement du musée de l'Armée :

- **Le legs** : acte notarié vous permettant de transmettre tout ou partie de vos biens après votre décès ;
- **La donation** : acte permettant de transmettre la propriété d'un ou de plusieurs bien(s) de votre vivant à un bénéficiaire ;
- **L'assurance-vie** : Le musée de l'Armée peut également être bénéficiaire de tout ou partie d'un contrat d'assurance-vie.

Nommer le musée de l'Armée comme bénéficiaire vous donne droit à une exonération de droits de succession.



Le don d'œuvre

Vous pouvez aussi contribuer à l'enrichissement des collections du Musée en donnant des objets. Les dons sont un acte gratuit et constituent la principale source d'enrichissement des collections de musées.

Pour faire un don :
inventaire@musee-armee.fr

La transmission aux générations futures au cœur de votre engagement

Soutenir le musée de l'Armée, c'est inscrire votre don dans l'histoire du site prestigieux des Invalides dont la destinée, de Louis XIV à Napoléon et jusqu'à la V^e République, se confond avec l'Histoire de France. C'est aussi témoigner de votre engagement en faveur d'une institution dont les projets sont porteurs de sens et font écho à vos valeurs personnelles.

Les équipes du musée de l'Armée sont à votre disposition pour répondre, en toute confidentialité, à vos questions et vous apporter de plus amples informations sur les legs, donations et assurance-vie.

Je contacte la Mission Mécénat :

Par mail :
mecenat@musee-armee.fr ;

Par téléphone :
01.44.42.38.81

Par courrier postal :
Mission Mécénat
du musée de l'Armée,
Hôtel national des Invalides,
129, rue de Grenelle,
75007 Paris